

**Société Civile à Capital Variable SOFIDY CONVICTIONS IMMOBILIERES –
code isin FR0013466117**

**AVENANT AU CONTRAT PRECISANT LES CONDITIONS SPECIFIQUES A CETTE Société
Civile à Capital Variable**

REFERENCES DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE ou de CAPITALISATION sur lequel la SCCV est éligible comme

support UC (à compléter) : Nom : UNEP EVOLUTION (y compris leur version DUO) UNEP EVOLUTION CAPI

Date de signature (si versement initial sur une nouvelle adhésion) : / / 20__

ou Numéro : _____

Annexe à une demande : de versement complémentaire
(sauf UNEP EVOLUTION CAPI) ou

d'arbitrage.

Adhérent M. Mme

Nom (à compléter)

Co-Adhérent (le cas échéant) M. Mme

Prénom (à compléter)

Si Contrat de Capitalisation Personne Morale

Nom/dénomination sociale _____ Représenté par _____ (à compléter)

Dans le cadre de son (leur) contrat d'assurance-vie ou contrat de capitalisation, l'Adhérent/Souscripteur (et le co-Adhérent, le cas échéant) a (ont) la possibilité d'investir une partie de son (leur) épargne sur le FIA, constitué sous la forme d'une société civile à capital variable, SOFIDY CONVICTIONS IMMOBILIERES - code isin FR0013466117, (dénommée ci-après « l'Unité de Compte »), lors du versement initial, d'un versement complémentaire (sauf contrat de capitalisation) ou d'un arbitrage.

Par dérogation à la notice/note d'information du contrat, les conditions spécifiques suivantes s'appliquent pour cette Unité de Compte:

En application de l'article R.131-1 du Code des assurances, l'investissement sur cette unité de compte ne doit pas dépasser 30% de l'ensemble de l'encours du contrat, ce plafond étant apprécié lors d'un investissement.

SOFIDY CONVICTIONS IMMOBILIERES n'est pas éligible aux opérations programmées, de type versements, arbitrages automatiques (telles que formules de gestion, investissement progressif, désensibilisation progressive...) **et rachats partiels programmés** (pour un contrat d'assurance-vie). **La Société Civile est non éligible aux US Person.** L'investissement minimum sur cette Unité de Compte est de 5 000€ et au maximum à hauteur de 30% tous contrats confondus auprès de l'assureur PREPAR-VIE, dans la limite de 250 000 €.

Clientèle visée : destinée aux personnes morales ou aux personnes physiques majeures, ne faisant pas l'objet de mesure d'assistance ou de représentation (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice), n'ayant pas besoin des liquidités investies sur ce support pendant une durée d'au moins 8 ans et qui en raison de leur âge au jour de l'investissement, peuvent le conserver pendant cette durée d'au moins 8 ans.

Il est recommandé à l'adhérent de diversifier ses supports d'investissement. Les frais de gestion sur encours applicables sont ceux précisés dans la notice / note d'information du contrat au sein duquel l'Unité de Compte est souscrite. La documentation de ce support est consultable sur le site : www.sofidy.com.

Avant d'investir sur cette Unité de Compte, l'Adhérent/Souscripteur (et le co-Adhérent, le cas échéant) déclare(nt) :

- avoir pris connaissance et accepter les présentes règles de fonctionnement du contrat, propres à cette Unité de Compte ;

- avoir reçu et pris connaissance des caractéristiques principales de la Société Civile à Capital Variable SOFIDY CONVICTIONS IMMOBILIERES et des risques y afférents (dont ceux reproduits ci-dessous) par la remise du Document d'Informations Clés (DIC);

- avoir été clairement informé

- que les Sociétés Civiles à Capital Variable sont des supports représentatifs de supports en unités de compte pouvant supporter des frais qui leur sont propres, il est donc conseillé à l'Adhérent/Souscripteur de se reporter à la documentation établie par la Société de Gestion de SOFIDY CONVICTIONS IMMOBILIERES
- que l'investissement sur le support en unités de compte SOFIDY CONVICTIONS IMMOBILIERES réalisé lors d'un versement ou d'un arbitrage, sera limité à 30% de l'ensemble de l'encours du contrat. Il est fortement déconseillé le choix de cette unité de compte sur un contrat sur lequel préexiste un plan de rachats partiels programmés (pour un contrat d'assurance-vie) ou la mise en place ultérieure d'un tel plan, impactant la gestion libre pour la raison suivante : la Société Civile choisie étant cotée hebdomadairement, les délais d'exécution des rachats, effectués à proportion de la provision mathématique de chaque support composant la provision mathématique globale du contrat, seront plus longs que pour des supports exclusivement à cotation journalière
- Que les sommes distribuables sont capitalisées

- **des risques de marché liés aux supports en Unités de Compte** et qu'en cas de disparition de cette Unité de Compte, à la suite de liquidation, l'assureur lui substituera le cas échéant un nouveau support de même nature, aux conditions du nouveau support agréé par la réglementation ou lui proposera d'arbitrer sans frais, les provisions mathématiques, en cours sur ce support, sur un autre support éligible à son contrat mais dont le couple rendement/risque sera potentiellement différent.
- **que l'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'Unités de Compte, mais pas sur leur valeur ; la valeur de ces Unités de Compte, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et immobiliers**
- **que son investissement l'expose aux risques suivants :**
 - Risque de perte en capital (le capital n'étant pas garanti)
 - Risque de liquidité : la liquidité des parts ou actions de FIA immobiliers détenus par SOFIDY CONVICTIONS IMMOBILIERES n'étant pas garantie.

Toutes les informations collectées dans le présent formulaire sont enregistrées par PREPAR-VIE, responsable du traitement. Elles sont indispensables pour traiter votre demande. Elles ont vocation à être utilisées pour : (i) la contractualisation, suivi et exécution des contrats d'assurance, (ii) la mise en œuvre des obligations légales et/ou réglementaires de PREPAR-VIE et (iii) l'amélioration des produits ou des prestations. Les données collectées sont transmises : (i) aux équipes ou sous-traitants de PREPAR-VIE, (ii) aux membres du groupe BPCE, (iii) aux organismes professionnels habilités, (iv) aux partenaires commerciaux de PREPAR-VIE, comme des intermédiaires, mandataires ou réassureurs, et (v) aux autorités publiques conformément à la loi. Il n'existe aucune prise de décision entièrement automatisée par PREPAR-VIE, sur la base de vos données personnelles. Les données personnelles collectées sont stockées à l'intérieur de l'Union européenne. Elles sont conservées, par PREPAR-VIE, de manière sécurisée et conformément à la réglementation et, pour la durée réglementaire correspondant soit à la prescription légale, soit à la réglementation des assurances. La personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression, d'opposition pour motif légitime, d'un droit à la portabilité de ses données, du droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort et, le cas échéant, de retirer son consentement à tout moment, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Pour exercer un ou plusieurs de ces droits, il convient de contacter le délégué à la protection des données (DPO) de PREPAR-VIE par mail (dpo@prepar-vie.com) ou par courrier : PREPAR-VIE, Tour Franklin, 100- 101 Terrasse Boieldieu, 92800 Puteaux. En cas de doute sur l'identification de la personne concernée, une pièce justificative d'identité peut être demandée. En cas de réclamation, vous pouvez contacter la CNIL (www.cnil.fr). Vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur www.bloctel.gouv.fr.

Fait en quatre exemplaires (un destiné à l'Assureur, un pour le courtier, un pour l'adhérent/souscripteur ou les co-adhérents) :
le / / 20 *

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

Adhérent
(ou de son représentant légal
pour les personnes morales)

Co-adhérent (si version « DUO »)

Visa UNEP DIFFUSION COURTAGE

*Cette date vaut également date de remise du(des) document(s) susvisé(s).